

PRÉFET DE LA CORRÈZE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

ETAT CIVIL

NOM:	PRENOMS:		
NOM DE JEUNE FILLE :			
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :			
NATIONALITE:			
ADRESSE COMPLETE:			
TELEPHONE:			
ADRESSE ELECTRONIQUE:			
TITULAIRE DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI OU DE LA CARTE PROFESSIONNELLLE dans un autre département			
(si oui, préciser date et département d'ob	tention)	OUI	NON
	INSCRIPTION		

	INSCRIPTION		
Je souhaite prendre part :			
> aux épreuves de l'unité de valeur n° 1	(UV 1)	OUI	NON
> aux épreuves de l'unité de valeur n° 2	(UV 2)	OUI	NON
avec l'épreuve optionnelle d'a	nglais	OUI	NON
> aux épreuves de l'unité de valeur n° 3	(UV 3)	OUI	NON
> aux épreuves de l'unité de valeur n° 4	(UV 4)	OUI	NON
	(rayer les mentions inutiles)		

Fait à Le Signature

Cette demande accompagnée des pièces est à retourner à Préfecture de la Corrèze

Service de la réglementation et des libertés publiques Bureau de la réglementation et des élections 1 rue Souham 19012 Tulle cedex

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION

copie du permis de conduire de la catégorie « B » en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route ;
copie ou extrait d'acte de naissance ;
copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
pour tout candidat étranger non ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, un titre de séjour l'autorisant à exercer une activité professionnelle en France ;
deux photographies d'identité récentes ;
copie du certificat médical prévu au II de l'article R. 221-11 du code de la route délivré à l'issue de l'examen médical subi devant la commission médicale compétente ou un médecin de ville agréé par le préfet et datant de moins de deux ans ;
trois enveloppes (deux timbrées en recommandé avec AR et une timbrée au tarif normal) libellées aux nom et adresse du candidat ;
droit d'inscription à l'examen (19 € pour <u>chaque</u> unité de valeur) réglé en chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : <u>RÉGISSEUR DES RECETTES DE LA PRÉFECTURE</u> (le chèque doit être accompagné de la pièce d'identité <u>du titulaire du chèque ou d'un extrait K bis s'il s'agit d'une société</u>). Joindre deux chèques distincts, un pour les UV1, UV2 et UV3 ((chèque de 19 € ou 38 € ou 57 €) et un pour l'UV4 (chèque de 19 €) qui ne pourra être passée qu'après obtention des 3 premières UV ;
copie du diplôme de secourisme (il s'agira au minimum de l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) délivrée depuis moins de deux ans à la date du dépôt du dossier);
copie éventuelle de la ou des attestations de réussite à une ou plusieurs unités de valeur de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;